

(N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1891-1892.

Déclaration de revision de l'article 53 de la Constitution.

(Voir les n^{os} 19 et 261, session de 1890-1891, 86, 88, 98, 111, 115 et 176,
session 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Il y a lieu à la revision de l'article 53 de la Constitution.

Bruxelles, le 10 mai 1892.

Les Secrétaires,
L. DE SADELEER,
Comte DE MERODE WESTERLOO,
ANSPACH-PUISSANT,
Baron GEORGES SNOY.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.